

Centre des médias

Le Directeur général de l'OMS rencontre les défenseurs de personnes affectées par les radiations

Note d'information pour les médias

4 mai 2011 - Le Directeur général de l'OMS, le Dr Margaret Chan, a rencontré aujourd'hui les représentants du groupe «Pour l'indépendance de l'OMS» afin d'entendre leurs préoccupations et de discuter des intérêts communs au sujet des radiations et de la santé.

«Pour l'indépendance de l'OMS» est une association de la société civile pour la défense de personnes affectées par les radiations après l'accident nucléaire de Tchernobyl.

Le Dr Chan a insisté sur la mission de l'OMS, qui est de protéger la santé des populations, et sur le travail indépendant de l'Organisation pour jouer son rôle, tout en coopérant avec les autres organisations du système des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres partenaires.

Elle a souligné que l'OMS prend très au sérieux sa mission de protection et de plaider pour la santé des populations dans le monde entier et qu'elle ne transige pas sur l'intégrité de ses fonctions.

En réponse aux préoccupations exprimées, le Dr Chan a expliqué les points suivants.

- L'OMS élabore des normes et des lignes directrices et, bien que l'Organisation puisse plaider auprès de ses États Membres leur application, elle ne peut pas agir à la place des autorités nationales, mettre en œuvre des normes dans un pays ou forcer un gouvernement à le faire.
- Les responsabilités de l'OMS dans les situations de ce type sont en premier lieu fixées par le Règlement sanitaire international.
- Autrement, l'OMS coopère avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur les questions d'intérêt commun, dans un esprit de respect mutuel et d'indépendance, à la lumière de leurs missions respectives.
- L'OMS travaille en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour empêcher l'entrée, dans les pays, de denrées alimentaires contaminées par des radiations et elle continuera d'assurer ce rôle.
- Sur le principe, l'OMS reconnaît que les recherches doivent se poursuivre sur les effets sanitaires des radiations et qu'elles ne devraient pas être influencées par l'industrie.
- L'OMS établira pourquoi les comptes-rendus d'une réunion de 2001 sur les radiations et la santé n'ont pas été publiés.

Le Directeur général a expliqué que la base juridique de la coopération de l'OMS avec l'AIEA se trouve dans l'accord de 1959 entre les deux institutions, les deux conventions internationales adoptées en 1986 après l'accident de Tchernobyl et le Règlement sanitaire international (2005). L'application de ces textes permet d'établir un équilibre entre la coopération et la coordination, sans interférer avec l'exercice indépendant de la mission de santé publique de l'OMS.

Six représentants du groupe «Pour l'indépendance de l'OMS» ont rencontré le Directeur général pendant plus de deux heures. Le Dr Chan les a félicités pour leur engagement et leur persistance. Elle a promis de garder ouvert le dialogue sur les questions de la compétence de l'OMS.

For more information, please contact:

Nada Osseiran

Responsable de Communication

OMS

Téléphone: +41 22 79 14475

Portable: +41 79 445 16 24

Courriel: osseirann@who.int